

Formulaire d'affiliation d'équipements sportifs

Le Chèque Up Sport&Loisirs, proposé par le CNAS avec 33% de participation, permet aux agents territoriaux bénéficiaires du CNAS d'avoir des avantages financiers lorsqu'ils pratiquent dans les équipements sportifs de leur collectivité ou d'une collectivité voisine*.

Pour que votre collectivité soit contactée en vue d'affilier ses équipements sportifs au réseau du Chèque Up Sport&Loisirs et d'en augmenter leur fréquentation, merci de renseigner les champs suivants et d'envoyer ce formulaire à

up-sport-loisirs@up.coop

Nom de la collectivité :

Équipements sportifs gérés par la collectivité (spécifier le nom des équipement concernés) :

- Piscine(s) / centre(s) aquatique(s).....
- Patinoire(s)
- Centre(s) équestre(s)
- Espace(s) sportif(s) / Complexe(s) omnisport(s)
- Base(s) de loisirs
- Salle(s) d'escalade
- Dojo
- Tennis
- Autres (préciser) :

Nom du responsable des équipements sportifs à contacter :

- Nom Prénom :
- Fonction :
- Téléphone fixe et / ou portable :
- Mail :@.....

** Le CNAS représente 20 000 collectivités territoriales, 800 000 agents sur la France (+ de 3 millions de personnes avec les familles).*

Le Chèque Up Sport&Loisirs est un moyen de paiement dans des structures sportives et de loisirs sportifs (+ de 15 000 partenariats sur www.actobi.com). Il est engagé en faveur du sport, des loisirs et de la détente pour tous. Il fait partie du Groupe UP (société coopérative editrice des Chèques Cadhoc, Lire, Culture...).

Interlocuteur dédié. Communication adaptée. Remboursement des Chèques sous 10 jours ouvrés. Impact commission 10% maximum. Aucun frais fixe. Chèques utilisés sur la base des tarifs publics. Découvrez l'espace dédié au Chèque Up Sport&Loisirs sur le site du CNAS.

Formulaire à envoyer par mail à : up-sport-loisirs@up.coop